

Submergés par les MNA, les départements laissent nos gosses avec leurs parents violeurs, tabasseurs...

écrit par Christine Tasin | 23 octobre 2023



Le conseil général du Territoire de Belfort a pris cette décision à l'unanimité. (Illustration) PhotoPqr/L'Est Républicain/Lionel Vadam



Le conseil général du Territoire de Belfort a pris cette décision à l'unanimité. (Illustration) PhotoPqr/L'Est Républicain/Lionel Vadam

La fronde des départements contre l'accueil des MNA va-t-elle se développer ?

C'est le Territoire de Belfort qui lance ce qui sera, espérons-le, l'hallali. Décision prise à l'unanimité, cela est si rare que cela vaut la peine de le souligner ! Non, nous ne prendrons plus de Mineurs Non Accompagnés, il y en a trop, nous sommes submergés, nous refusons de gérer ce problème, ces migrants que nous envoie l'Etat et pour lequel nous n'avons pas les moyens.

Mais, surtout, l'argument choc du Président qui fait frémir, qui donne envie de hurler, de tout casser, c'est que, submergés par les jeunes clandestins étrangers, les départements n'ont ni le temps, ni la place, ni les hébergements, ni les éducateurs... pour nos enfants à nous, pour les petits Français qui, en danger chez eux, frappés, violés, exploités... y restent, faute de place. Places occupées par les autres.

Comment le bras-de-fer va-t-il évoluer ? Combien de départements vont-ils suivre et faire bloc ? Zéro, selon le journaliste du Parisien qui a fait l'article ci-dessous. Le département a-t-il les moyens de fonctionner sans les sous de l'Etat ? Le département peut-il envoyer le préfet se faire tâter par Macron à Paris ? INTÉRESSANT, À SUIVRE !

Mais tout cela montre à quel point Macron danse sur une poudrière. Tout prend l'eau.

Le Territoire de Belfort refuse la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés

Le conseil départemental du Territoire de Belfort vient de voter le refus de prendre en charge les mineurs étrangers non accompagnés. Il s'agit, semble-t-il, du premier en France à faire ce choix radical, quitte à engager un bras de fer avec l'État.

Un vent de révolte souffle, actuellement, sur les conseils départementaux en France. La cause de ce mécontentement général, l'afflux de plus difficilement géré [de mineurs isolés étrangers](#). La prise en charge de ces personnes est, en effet, dévolue à la compétence des départements. À eux d'assurer la protection et la formation de ces jeunes venus, le plus souvent, d'Afrique subsaharienne.

Le nombre toujours plus important d'arrivées fait que l'ambiance est de plus en plus tendue dans ces collectivités locales, surtout les capacités d'accueil s'avèrent, trop souvent, réduites face à cette situation. Aucun pourtant, n'avait pris une décision aussi radicale que le conseil départemental du [Territoire de Belfort](#).

Celui-ci a voté en assemblée une motion décrétant que le département ne prendrait plus en charge l'accueil des mineurs étrangers isolés dans ses structures d'accueil de l'enfance. **Particularité, cette motion a été votée à l'unanimité, comprenant la minorité de gauche.**

« On arrive au-delà de nos capacités d'accueil »

Pour Florian Bouquet, le président (LR) du Territoire de Belfort, c'est la mission primaire du département qui est mise en cause, celle de la prise en charge des mineurs en difficulté dans le département. « *Nous comptons 37 mesures de placement non exercées concernant des familles de notre département. C'est une situation insupportable. **Il y a des ordonnances de placement du juge auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Si ces ordonnances ont été prises, c'est que l'on a affaire à des enfants en grosses difficultés.** En tant que président du département, c'est moi qui devrai rendre des comptes. On arrive au-delà de nos capacités d'accueil, on atteint un point de rupture.* »

Le Territoire, l'un des plus petits départements de France, gère actuellement 92 mineurs étrangers non accompagnés (MNA), « il s'avère que 68 d'entre eux sont en fait majeurs. »

Le défi de cette motion est dirigé directement vers l'État à qui les départements demandent de prendre ses responsabilités. [Charlotte Caubel, secrétaire d'État à l'Enfance](#), n'a pas manqué de réagir en appelant au « respect des droits fondamentaux de tous les enfants dans notre pays. » Tout en rappelant la loi, « le refus express de mettre en œuvre une décision judiciaire peut, a minima, engager la responsabilité administrative du département ». **Le Territoire de Belfort a de fortes chances de devoir rentrer dans le rang...**

<https://www.leparisien.fr/territoire-de-belfort-90/le-territoire-de-belfort-refuse-la-prise-en-charge-des-mineurs-etrangeurs-non-accompagnes-20-10-2023-KWK7A6YMWBDYTBZDTMD0JC3N0Y.php>